

# DÉCLARATION DE POLITIQUE DES DROITS HUMAINS UNILEVER

**Les entreprises peuvent uniquement devenir prospères dans une société qui protège les droits humains et les respecte. Nous reconnaissons qu'il incombe aux entreprises de respecter les droits humains et qu'elles peuvent générer des impacts positifs pour les droits humains.**

Cette question revêt de plus en plus d'importance pour les membres de notre personnel, actionnaires, investisseurs, clients, consommateurs, les groupes de la société civile et les communautés dans lesquelles nous opérons. Aussi bien du point de vue moral que des affaires, des arguments forts exigent que les droits humains soient respectés dans toutes nos opérations et notre chaîne de valeur. Cette déclaration des droits humains couvre les principes fondamentaux que nous intégrons dans nos politiques et nos systèmes.

## **Notre politique**

Conformément aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, nous basons notre politique des droits humains sur la [Charte internationale des droits humains](#) (qui inclut la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et les principes relatifs aux droits fondamentaux définis par la [Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#). Nous appliquons les [principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales](#) et nous sommes un fondateur signataire du [Pacte mondial des Nations Unies](#). Nous nous engageons à respecter tous les droits humains internationalement reconnus et pertinents pour nos opérations.

En cas de différence entre la législation nationale et les normes des droits humains internationaux, notre principe consiste à appliquer la norme la plus exigeante. En cas de conflit, nous appliquerons la législation nationale, tout en cherchant à respecter les droits humains internationaux dans la plus grande mesure possible.

## **Notre vision**

**La vision d'Unilever est de doubler la taille de son enveloppe d'activités, tout en réduisant son impact environnemental et en augmentant son impact social positif.**

Les principes de notre Code des affaires stipulent que « nous conduisons nos opérations avec honnêteté, intégrité et ouverture, dans le respect des droits humains et l'intérêt des

membres de notre personnel, et que nous respectons les intérêts légitimes de ceux avec qui nous développons des relations d'affaires. »

Dans nos relations de travail, nous demandons à nos partenaires de respecter des principes similaires aux nôtres. Nous interdisons la discrimination, le trafic et le travail des enfants, forcé ou non. Nous nous engageons à maintenir des conditions de travail sûres et salubres, à protéger la dignité individuelle. eNous protégeons aussi la liberté d'association et la négociation collective, les procédures de consultation et d'information réelle.

Nous réalisons des opérations de sécurité alignées sur la convention-cadre de la sécurité du Groupe, les exigences de la législation nationale et les normes internationales. Nous reconnaissons l'importance des droits fonciers. Nous reconnaissons le principe du consentement libre, préalable et informé, et nous soutenons son implémentation par les pouvoirs nationaux.

### **Approvisionnement responsable**

Notre chaîne d'approvisionnement est importante, diversifiée et étendue. Nous reconnaissons le rôle critique que jouent nos fournisseurs pour nous permettre de bénéficier d'approvisionnements responsables et durables. Notre [Politique d'approvisionnement responsable](#) définit nos attentes en ce qui concerne le respect des droits humains, incluant les droits du travail, des travailleurs membres de notre chaîne d'approvisionnement.

**Nous travaillons uniquement avec des fournisseurs qui appliquent notre Politique d'approvisionnement responsable. Ils doivent accepter d'assurer la transparence, de corriger les erreurs, et de gérer une stratégie d'amélioration continue.**

Notre Politique d'approvisionnement responsable contient des directives et des exigences claires pour appliquer des mécanismes de résolution des griefs.

### **Impacts des droits humains**

**Nous reconnaissons que nous devons prendre des mesures pour identifier et corriger les impacts négatifs réels ou potentiels, dont nous pouvons être responsables, directement ou indirectement, en relation avec nos activités ou nos relations professionnelles.** Nous gérons ces risques en intégrant dans nos politiques et systèmes internes les réponses à nos vérifications préalables ; nous exploitons les conclusions ; nous retraçons nos actions ; nous communiquons avec nos parties prenantes pour améliorer la résolution des impacts.

Nous reconnaissons que la vérification préalable en matière de droits humains est un processus continu qui exige une attention spécifique pendant certaines étapes de nos activités professionnelles, par exemple lorsque nous formons de nouveaux partenariats, ou lorsque nos conditions d'exploitation évoluent, puisque de tels changements peuvent générer d'autres impacts réels et potentiels sur les droits humains.

Dans certains pays où nous opérons, des violations des droits humains persistent, et peuvent être importantes, étant liées à des risques systémiques. De telles situations impliquent que nous devons mettre en place des vérifications préalables supplémentaires pour évaluer les risques, leur trouver des solutions concrètes, selon les cas, utiliser notre effet de levier pour travailler dans des relations individuelles ou dans des partenariats plus étendus.

Nous reconnaissons l'importance du dialogue avec les membres de notre personnel et les parties prenantes externes qui sont ou peuvent être affectés par nos actions. Nous sommes particulièrement vigilants à l'égard des groupes et des personnes qui sont plus exposés à des impacts négatifs sur leurs droits humains, du fait de leur vulnérabilité ou marginalisation, et nous reconnaissons que les femmes et les hommes peuvent être confrontés à des risques différents.

## **Réparation**

**Nous accordons de l'importance à la fourniture de réparations concrètes en cas d'impacts sur des droits humains par l'intermédiaire de nos propres mécanismes de résolution des griefs.** Nous continuons de développer la sensibilisation et les connaissances pour les membres de notre personnel sur les droits humains, incluant les droits du travail, en les encourageant à s'exprimer, sans risques de représailles, sur toutes les questions possibles, incluant nos mécanismes de résolution des griefs. Nous nous engageons à continuer d'augmenter la capacité de notre équipe de direction à identifier et à répondre aux

préoccupations. Nous travaillons aussi avec nos fournisseurs pour qu'ils mettent en place des mécanismes de résolution efficaces des griefs.

### **Autonomie responsable des femmes par les droits, les compétences et les opportunités**

**Dans le monde entier, les femmes sont victimes de la discrimination, de désavantages, du manque d'accès aux formations et aux compétences, sont confrontées à des obstacles qui bloquent leur participation active à la vie économique. Il est fréquent qu'elles ne bénéficient pas de la protection des lois et des droits fondamentaux. Pauvreté, discrimination et violence contre les femmes sont les principaux obstacles aux opportunités.**

**Les femmes sont inséparables de notre modèle commercial et de nos ambitions de croissance. Nous souhaitons gérer et faire progresser nos entreprises d'une manière socialement responsable avec une participation égalitaire des femmes.** Nous pensons que les droits de la femme et l'inclusion économique des femmes sont des priorités pour assurer la prospérité à long terme. Notre

approche débute par le respect des droits de la femme, et se poursuit par leur défense, l'aide au développement des compétences, l'ouverture des opportunités, à la fois dans nos opérations et notre chaîne de valeur.

### **Notre gouvernance**

Dans ce domaine, notre travail est supervisé par le directeur général d'Unilever, supporté par la direction d'Unilever, incluant le directeur de la chaîne d'approvisionnement, le directeur des ressources humaines, le directeur du marketing et de la communication, le directeur du service juridique, le directeur de la durabilité, et le vice-président global pour l'impact social. Par conséquent, chaque partie de notre entreprise a une vision claire de ses responsabilités au regard des droits humains. La supervision au niveau du conseil est assurée par le Comité des responsabilités Corporate d'Unilever PLC.

### **L'avenir**

Nous pensons que nos produits apportent de nombreux avantages, en particulier dans les domaines de la santé et de l'hygiène. Conformément à notre ambition d'améliorer les

moyens d'existence, nous nous engageons à promouvoir l'équité au travail, les opportunités pour les femmes, et l'inclusivité dans l'entreprise.

**Nous évaluons et révisons constamment nos solutions pour renforcer notre approche des droits humains, incluant le droit au travail. Nous pensons que les programmes et les partenariats externes, par exemple avec d'autres secteurs d'activité, ONG, syndicat professionnel, fournisseurs et autres partenaires commerciaux, offrent souvent les meilleures possibilités de résolution des défis communs.**

Nous suivons et présentons annuellement nos progrès dans les domaines couverts par cette déclaration.

Cette déclaration de politique des droits humains renforce nos engagements existants et apporte une meilleure compréhension de nos processus et procédures. Ses principes sont mis en oeuvre dans toutes nos opérations et notre chaîne de valeur.